



BÂTIR DES VILLES ET DES COMMUNAUTÉS INCLUSIVES

LA DÉCLARATION DE DELHI SUR LA SÉCURITÉ DES FEMMES

NOUS, femmes, filles et hommes dans toute notre diversité, réunis à Delhi à l'occasion de la Troisième conférence internationale sur la sécurité des femmes, du 22 au 24 novembre 2010.

REPRÉSENTANTeS d'organismes et de réseaux de femmes, d'organismes de base, communautaires et non gouvernementaux, de villes et municipalités, de services de police, de ministères gouvernementaux, d'institutions gouvernementales, du milieu de la recherche, de réseaux internationaux et d'agences des Nations Unies, provenant de 45 pays* et de 81 villes.

NOUS faisons appel à la communauté internationale pour passer à l'action, à la suite des engagements internationaux sur l'égalité des sexes et l'autodétermination des femmes et des filles, en mettant particulièrement l'accent sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, incluant la CEDEF (1979); le Programme d'action de Beijing (1995); le Programme pour l'habitat (1996); la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2000); la campagne du Secrétaire général des Nations Unies « Tous UNis pour mettre fin à la violence envers les femmes » (2008); ainsi que sur les recommandations résultant de la Déclaration de Montréal sur la sécurité des femmes (le premier séminaire international sur la sécurité des femmes, 2002) et de la Déclaration de Bogota « Villes sécuritaires pour les femmes et les filles » (la deuxième Conférence internationale sur les villes plus sécuritaires pour les femmes et les filles, 2004).

CONSIDÉRANT QUE:

- La violence à l'égard des femmes et des filles constitue une violation des droits de la personne et représente toujours un frein à l'égalité et l'équité entre les sexes, à la paix et au développement durable;
- La discrimination fondée sur le genre et les abus dans les espaces publics et privés, incluant l'exclusion à la participation politique et socioéconomique, ainsi que l'accès limité aux services essentiels et aux infrastructures, ont une incidence sur les diverses expériences de vie urbaine des femmes.

RÉAFFIRMANT QUE:

- Une approche holistique de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles dans les espaces publics et privés doit mettre les femmes et les filles au centre de l'action, remettre en question les attitudes locales, sociétales et politiques qui maintiennent des relations inégales entre les hommes et les femmes, en plus de viser le renforcement des capacités des actions individuelles et collectives des femmes et des filles, tout en respectant les valeurs, les connaissances et les expertises locales;
- Une bonne gouvernance urbaine constitue une condition préalable à l'autodétermination des femmes et des filles. Ceci doit inclure, parmi d'autres éléments, l'attribution de ressources équitables aux organismes de femmes et aux prestataires de services publics afin de répondre aux besoins relatifs à la sécurité, la santé, au logement, à l'éducation, à l'emploi et aux loisirs de femmes et filles diverses;

* Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Birmanie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, Équateur, Égypte, Éthiopie, Guatemala, Inde, Indonésie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Namibie, Népal, Nouvelle-Zélande, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Russie, Rwanda, Afrique du Sud, Corée du Sud, Espagne, Sri Lanka, Suisse, Taiwan, Tanzanie, Thaïlande, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique

- Le droit des femmes et des filles à la ville inclut le droit de vivre une vie exempte de violence et de peur dans des villes plus équitables et inclusives. Les femmes et les filles ont le droit de participer aux processus de prise de décisions en matière de gouvernance locale, de planification et de gestion urbaine, ainsi que de faire partie intégrante de ces processus;
- Des méthodes coordonnées de prévention et d'intervention, incluant des partenariats et une mise en commun des ressources, sont des principes essentiels à la mise en œuvre d'actions efficaces visant la sécurité des femmes et des filles de milieux divers, tout en cherchant à générer des changements culturels.

ENVISAGEANT/IMAGINANT:

- Des villes inclusives et respectueuses de la diversité et de la dignité de toute personne, dans un État et un monde inclusifs. Des communautés dans lesquelles les femmes et les filles sont au centre de l'aménagement et du leadership des villes et où elles sont présentes dans tous les aspects de la gouvernance;
- Des villes inclusives permettant à toutes les femmes et les filles, y compris celles qui vivent dans la pauvreté, qui ont un handicap ou qui ont des besoins particuliers, de se déplacer jour et nuit dans toutes les parties de la ville, afin qu'elles puissent avoir un accès équitable à l'eau et aux services sanitaires, au transport, à l'énergie, au développement économique, aux loisirs, ainsi qu'à la sécurité de tenure et au logement;
- Des villes inclusives, dans lesquelles l'exercice des droits sociaux, économiques et culturels est à la portée de toutE citoyenNE, sans exception, y compris les femmes et les filles;
- Des villes inclusives, dans lesquelles les femmes et les filles peuvent vivre une vie exempte de violence et de la peur de subir de la violence dans les sphères privée et familiale, ainsi que dans tous les espaces publics.

RECONNAISSANT QUE:

- Les villes sont des systèmes sociaux complexes et souvent fragiles. Une plus grande inclusivité exige qu'on reconnaisse l'interdépendance des contextes, des politiques, des lois et des actions dans tous les secteurs, y compris l'interdépendance des priorités locales, nationales et mondiales;
- La volonté des gouvernements nationaux, des agences des Nations Unies et des partenaires au développement est de reconnaître et de mettre en œuvre des conventions internationales visant à aborder les questions relatives à l'accroissement des inégalités sociales et économiques, au trafic des femmes et des filles, aux femmes autochtones, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, aux sans-abri, aux femmes en situation de conflits, aux migrantEs, aux réfugiéEs et aux personnes handicapées;
- Des organismes de base et de femmes, des organismes non gouvernementaux, des instances internationales et des gouvernements promeuvent activement la sécurité des femmes et des filles, en menant des campagnes de sensibilisation axées sur l'importance de la sécurité des femmes et des filles. Cette dernière est également promue grâce au développement de compendiums de bonnes pratiques, de boîtes à outils et de lignes directrices pour aider les gouvernements à intégrer l'approche genre aux processus de planification et de prestation de services;
- Les initiatives de collaboration entre les autorités locales, les organismes de base et de femmes, ainsi que les réseaux, les universités, les ministères responsables de la condition féminine à tous les niveaux de gouvernement se multiplient dans le but d'aborder les questions relatives à la sécurité des femmes, à la violence à l'égard des femmes et des filles et à l'intégration de l'approche genre;
- La connaissance et l'utilisation des méthodologies et outils sur la sécurité des femmes, tels que les dialogues locaux et les marches exploratoires, augmentent. Ces méthodologies et outils sont adaptables et flexibles, par rapport aux différents contextes locaux, nationaux et régionaux;
- L'accessibilité aux technologies offrant de nouvelles opportunités de faire du réseautage, d'apprendre, ainsi que de partager et de générer des idées et des stratégies collectives entre les femmes et les filles, augmentent.



BÂTIR DES VILLES ET DES COMMUNAUTÉS INCLUSIVES DELHI APPELLE À L'ACTION SUR LA SÉCURITÉ DES FEMMES

NOUS EN APPELONS :

Aux gouvernements nationaux et sous-régionaux

Pour qu'ils développent et solidifient des politiques et des programmes et attribuent des ressources pour aborder, de façon efficace et adéquate, les causes, les conséquences et les impacts de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, en accordant une attention particulière à :

- L'augmentation de la participation et du leadership de diverses femmes et à l'appui de la participation significative des filles aux processus et prises de décisions politiques;
- La promotion de la sécurité de tenure, du droit à la terre et au logement et des droits de propriété, incluant des politiques et des lignes directrices relatives à des consultations justes, équitables et appropriées entre les communautés et les gouvernements, en ce qui a trait aux évictions et aux négociations portant sur les relocalisations;
- La collecte, l'analyse et la dissémination de données exactes, à l'échelle nationale et urbaine. Ces données seront ventilées selon le sexe, l'âge et d'autres variables pertinentes (par exemple, l'ethnicité, l'appartenance religieuse, les capacités physiques);
- L'appui à l'équité entre les sexes, à l'autodétermination des femmes et des filles, à la sensibilisation à l'approche genre et au renforcement des capacités grâce à l'intégration de l'approche genre et diversité, sans oublier l'attribution de fonds, à l'échelle nationale, étatique et locale, qui tiennent compte de l'approche genre;
- L'établissement de repères, en collaboration avec des groupes de femmes et des partenaires, pour suivre et évaluer l'amélioration des politiques, des programmes, des initiatives et des résultats axés sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles;
- Le renforcement des partenariats et des alliances avec les réseaux de femmes, les organismes non gouvernementaux et autres organismes de la société civile, pour reconnaître leur travail continu, leur expertise et leurs connaissances;
- De services sociaux et un appui adéquat aux diverses femmes qui travaillent hors du foyer, incluant des services de garde (le jour et la nuit), ainsi que des congés de maternité et de paternité;
- Des traitements adéquats et la création de refuges, incluant des maisons de transition pour les femmes et leurs enfants victimes de violence, ainsi que des services sociaux qui leur assurent une transition plus sécuritaire;
- La création et le maintien de lois strictes visant à criminaliser la violence à l'égard des femmes et des filles dans les espaces publics et privés;
- Le développement de politiques et de stratégies appuyées sur de solides preuves relatives aux déterminants de la violence fondée sur le genre, visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles;
- Le renforcement des capacités des employéEs du gouvernement dans tous les secteurs liés à la sécurité des femmes, à la prévention et au traitement de l'insécurité chez ces dernières, sans oublier la mise en place de formations destinées à ces employéEs.

Aux gouvernements locaux

- Pour qu'ils mettent au point des initiatives et des projets significatifs, à l'échelle municipale, qui prennent en compte les questions relatives à la sécurité des femmes, à la prévention sociale, ainsi qu'à l'aménagement et la gestion de l'environnement. Pour qu'ils s'engagent envers ces projets et initiatives, en plus de créer et développer un environnement dynamique qui favorise des processus de justice criminelle efficaces;
- Pour qu'ils soutiennent des processus participatifs de prise de décisions, en mettant au point des mécanismes qui favorisent la participation active et efficace des femmes, des filles et des communautés. Pour qu'ils intègrent les perspectives uniques des filles aux politiques, à la planification et à l'attribution des ressources, et qu'ils appuient les femmes afin qu'elles présentent leur candidature pour occuper des postes au sein des structures de gouvernance;
- Pour qu'ils attribuent des ressources aux femmes et aux filles afin qu'elles aient accès à des espaces sécuritaires dans les villes pour se rencontrer, s'organiser et se divertir, ainsi que pour prendre d'autres mesures visant à renforcer leur confiance et leur estime de soi. Ces espaces doivent leur donner l'occasion de renforcer leur capacité à prendre part à la vie publique, tout en prenant en compte les vulnérabilités uniques des filles dans les villes;
- Pour qu'ils évaluent le degré d'intégration de l'approche genre et diversité dans les pratiques de prises de décisions, les politiques et les services. Pour qu'ils recueillent des données sur les femmes et les filles afin que leurs expériences et vulnérabilités spécifiques soient étudiées et prises en compte;
- Pour qu'ils recueillent, analysent et disséminent des données exactes, à l'échelle nationale et urbaine. Ces données seront ventilées selon le sexe, l'âge et d'autres variables pertinentes (par exemple, l'ethnicité, l'appartenance religieuse, les capacités physiques);
- Pour qu'ils offrent des moyens de transport fiables et sécuritaires pour les femmes et les filles de divers milieux afin qu'elles puissent se rendre librement, à toute heure du jour et de la nuit, à l'école, à la maison, au travail, aux établissements où elles ont accès à des soins de santé et à des loisirs, ainsi qu'aux bureaux du gouvernement;
- Pour qu'ils offrent des traitements adéquats, créent des refuges et des maisons de transition, et fournissent des services sociaux aux femmes et à leurs enfants victimes de violence, en offrant des services publics ou en finançant des organismes de la société civile, ainsi que des services non gouvernementaux;
- Pour qu'ils mettent en place des formations dans tous les secteurs municipaux pertinents, tout en favorisant le renforcement des capacités liées à la prévention et au traitement de la violence à l'égard des femmes, dans les sphères privée et publique.

Aux agences des Nations Unies et aux organismes internationaux

- Pour qu'ils intègrent la sécurité des femmes et des filles dans les espaces publics aux programmes appuyés par les Nations Unies sur l'égalité des sexes, la violence à l'égard des femmes et des filles, la gouvernance et l'autodétermination des femmes et des filles;
- Pour qu'ils attribuent des ressources aux mouvements et organismes de femmes qui se consacrent à la promotion de la sécurité des femmes et des filles dans les villes, tant à l'échelle mondiale que régionale, et appuient leur travail continu;
- Pour qu'ils travaillent, en partenariat avec les mouvements et organismes de femmes, les gouvernements locaux et nationaux, les organismes non gouvernementaux, ainsi qu'avec les entreprises et le secteur privé, dans le but de promouvoir les normes, critères et programmes des Nations Unies, en lien avec l'égalité des sexes, la violence à l'égard des femmes et des filles et leur autodétermination, sans oublier la gouvernance;
- Pour qu'ils recueillent, analysent et disséminent des données exactes, à l'échelle internationale, nationale et urbaine. Ces données seront subdivisées par sexe, âge et autres variables pertinentes (par exemple, ethnicité, appartenance religieuse, capacités physiques).

Aux organismes non gouvernementaux (organismes de femmes, organismes de base et communautaires et organismes promouvant les droits de la personne)

- Pour qu'ils continuent de reconnaître et de promouvoir les besoins et les expériences des femmes et des filles d'horizons variés, grâce à des pratiques et des outils tels que des dialogues locaux et des marches exploratoires, lesquels créent des espaces de discussion entre les femmes et les filles, ainsi qu'avec d'autres décideurs, sur des questions relatives au développement urbain durable, incluant l'emploi, la santé, la planification urbaine, la sécurité de tenure, l'accès à des services de base, la violence fondée sur le genre, les changements climatiques et l'éducation;
- Pour qu'ils solidifient et améliorent les partenariats, à l'échelle locale, nationale et internationale, visant la promotion de l'autodétermination et du leadership des femmes et des filles grâce à la création et au partage de connaissances, à la mobilisation communautaire et à la défense des droits, ainsi qu'au renforcement des capacités;
- Pour qu'ils continuent de renforcer les capacités des gouvernements locaux, ainsi que celles d'autres acteurs, pour que ces derniers intègrent l'approche genre et diversité à leurs politiques et programmes respectifs;
- Pour qu'ils suivent de près les gouvernements, par rapport à la mise en œuvre de politiques et de programmes visant la diminution de la violence et l'augmentation de la sécurité des femmes et des filles diverses. Pour les tenir responsables de ces politiques et programmes;
- Pour qu'ils contribuent à changer les cultures patriarcales et oppressives grâce à l'éducation précoce de l'approche genre et diversité. Pour qu'ils travaillent à augmenter la participation des hommes et des garçons à des partenariats visant la sécurité des femmes, avec l'appui d'hommes qui se font les champions de cette cause;
- Pour qu'ils donnent la possibilité aux femmes et aux filles qui vivent dans la pauvreté de tirer un plein avantage des opportunités offertes par la technologie, tout en s'assurant que les impacts négatifs de la technologie sur les femmes et les filles soient atténués.

Aux entreprises et au secteur privé

- Pour qu'ils développent et promeuvent des politiques, des services et des programmes équitables et abordables, qu'ils tiennent compte de la sécurité des femmes et des filles, ainsi que d'autres droits de la personne;
- Pour qu'ils s'assurent que des consultations efficaces se déroulent auprès des membres de la communauté et des autorités locales lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de développement d'infrastructures;
- Pour qu'ils travaillent en partenariat avec des organismes de femmes et des communautés afin de renforcer leurs capacités relatives à l'intégration de l'approche genre et diversité, ainsi qu'à l'autodétermination des femmes et des filles;
- Pour qu'ils promeuvent des politiques d'entreprises qui prennent en compte l'approche genre, qui reconnaissent les droits spécifiques des hommes, des femmes, des garçons et des filles, qui tiennent compte de ces droits, et qui appuient les questions relatives à la sécurité des femmes et des filles.

Aux donateurs

- Pour qu'ils appuient les organismes non gouvernementaux, en particulier les organismes et les réseaux de femmes, en améliorant les stratégies, les outils et les efforts de mobilisation pragmatiques, par l'octroi de ressources équitables afin de comparer, de suivre et d'évaluer les résultats;
- Pour qu'ils appuient les partenariats avec une grande variété d'acteurs qui créent une synergie, coordonnent des efforts et soutiennent des initiatives visant la sécurité à long terme des femmes;
- Pour qu'ils assurent l'octroi de ressources aux initiatives de base et communautaires visant l'autodétermination des femmes et des filles diverses, afin qu'elles puissent aborder les questions relatives à l'insécurité, et créer des communautés sécuritaires et inclusives.

Aux médias

- Pour qu'ils rédigent des articles et mettent sur pied des émissions qui promeuvent des attitudes positives à l'égard des femmes, des filles, de la masculinité, des relations, ainsi que des initiatives fructueuses visant la sécurité des femmes;
- Pour qu'ils mettent à profit les émissions d'affaires publiques, les médias alternatifs et les nouveaux médias, dans le but d'accroître la sensibilisation du public face aux impacts négatifs de la violence faite aux femmes et aux filles sur les victimes et sur la communauté;
- Pour qu'ils travaillent, en collaboration avec la communauté, à la promotion de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, à l'accroissement de la sécurité des femmes et des filles, en plus de multiplier les partenariats avec les organismes communautaires afin de mettre au point des initiatives de prévention;
- Pour qu'ils encouragent les écoles à mettre sur pied des programmes d'éducation et d'initiation aux médias destinés à leurs élèves, et pour qu'ils encouragent ces derniers à remettre en question les stéréotypes et les représentations de la violence véhiculés par les médias;
- Pour qu'ils participent à des partenariats multisectoriels, pour surveiller et prévenir la prolifération de crimes violents perpétrés grâce aux nouveaux médias (par exemple, l'exploitation sexuelle en ligne, le grooming, processus par lequel un adulte met un enfant en confiance sur Internet en vue d'en abuser sexuellement, les crimes haineux, etc.);
- Pour qu'ils recrutent un plus grand nombre de femmes et de filles d'horizons variés, afin de remettre en question la façon dont les femmes et les filles, l'égalité des sexes, ainsi que la sécurité des femmes, sont représentées par les médias. Pour s'assurer que la voix de ces femmes et filles se fasse entendre davantage.

Aux universités et aux instituts de recherche et de formation

- Pour qu'ils créent des partenariats avec des gouvernements, la société civile et des experts en matière d'équité et de diversité, dans le but d'appuyer la mise en œuvre et l'évaluation de projets. Pour qu'ils augmentent l'accessibilité à la recherche sur les pratiques et outils efficaces et prometteurs en lien avec la sécurité des femmes et des filles, l'inclusion et l'autodétermination;
- Pour qu'ils mettent au point des programmes et offrent régulièrement des formations sur les liens étroits entre le genre, la diversité, la planification urbaine, l'architecture, la bonne gouvernance et la sécurité des femmes et des filles.